

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 5 mars 2020**

Convocation en date du 21 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Joëlle CHABERT, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS

Absents représentés :

Mme Annick RAMBOT donne pouvoir à Mme Joëlle CHABERT

Mr Olivier BERAUD donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT

Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY

Absents excusés : Mr Daniel BLANC, Mme Hélène CONDUCTIER

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 10 décembre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – FINANCES : POINT SUR LE REALISE 2019

Monsieur Christian CHAMPELEY présente au Conseil Municipal, à titre d'information les résultats du budget assainissement 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 90 120.66 €

Recettes de fonctionnement : 224 178.64 €

Soit un excédent de fonctionnement : 134 057.98 €

Dépenses d'investissement : 428 209.34 €

Recettes d'investissement : 473 894.67 €

Soit un excédent d'investissement : 45 685.33 €

II – POLE CULTUREL ET ASSOCIATIF : RELANCE MARCHÉ LOT N°9

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise EFP Peinture, attributaire du lot n°9- Plâtrerie du marché de travaux « Aménagement et extension d'un bâtiment communal », est en situation de liquidation judiciaire ; la SELARL Berthelot, désignée par le Tribunal de commerce de St Etienne comme liquidateur, ne sera pas en capacité de poursuivre l'exécution des travaux de plâtrerie prévue au marché. Il convient donc, conformément au code de la commande publique, de lancer une nouvelle consultation pour le lot n°9 – Plâtrerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot n°9 – Plâtrerie

III – POLE CULTUREL ET ASSOCIATIF : AVENANT AU MARCHÉ LOT N°5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux modificatifs sont à prévoir concernant le lot n° 5 du marché de travaux « aménagement et extension d'un bâtiment communal » et propose la signature de l'avenant suivant :

- Fourniture et pose d'un bardage MAUKA LINE en remplacement de celui prévu dans le marché pour un total de 5 423.16 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant au marché de travaux par Monsieur le Maire.

IV – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Saint Pierre de Bœuf et propose de solliciter l'Etat pour l'attribution d'une aide financière du montant le plus élevé possible et pouvant atteindre 200 000 € au titre de la DETR 2020.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la demande d'aide financière au titre de la DETR 2020.

V – TRAVAUX EAUX PLUVIALES CHEZENAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réseau d'eaux pluviales reliant les 4 mas au chemin de Lacour à Chezenas d'un coût de 18 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales reliant les 4 mas au chemin Lacour par l'entreprise MOLINA pour un montant de 18 000 € HT.

VI – ECOLE : DEMANDE DE NOMINATION D'UN MAITRE E

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la non-nomination, cette année, d'un maître E sur le secteur de Pélussin.

On recense actuellement 84 élèves sur le canton de Pélussin qui devraient bénéficier d'une aide spécialisée à dominante pédagogique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la nomination d'un maître E sur le canton de Pélussin.

VII – DEMANDE DE REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE EN RIVE DROITE AUX VOYAGEURS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'action en faveur de la réouverture de la ligne ferroviaire en rive droite aux voyageurs menée notamment par l'AUTERVR (Association des Usagers des TER de la Vallée du Rhône).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite :

- la réouverture de la ligne ferroviaire en rive droite,
- que ce projet soit inscrit au Contrat de Plan Etat-Région en dédiant les moyens nécessaires,
- qu'un chef de file pour ce projet soit clairement identifié (Région ou Métropole, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités),
- que des études techniques et concertations préalables soient menées,
- que les collectivités et collectifs d'usagers soient associés.

VIII – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : MISSION DE CONTROLE DES RESEAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour une mission de contrôle préalable à la réception des travaux portant sur la mise en séparatif des réseaux d'assainissement des secteurs de « Chezenas », du « Velay », des « 4 Mas » et de « Palot ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 3 propositions reçues.

Après étude, Monsieur le Maire propose d'attribuer la mission de contrôle préalable à la réception des travaux portant sur la mise en séparatif des réseaux d'assainissement des secteurs de « Chezenas », du « Velay », des « 4 Mas » et de « Palot » au cabinet Techni Vision pour un montant de 5 214.00 € HT étant l'offre la mieux disante.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la mission de contrôle préalable à la réception des travaux portant sur la mise en séparatif des réseaux d'assainissement des secteurs de « Chezenas », du « Velay », des « 4 Mas » et de « Palot » au cabinet Techni Vision pour un montant de 5214.00 € HT.

IX – REVISION LOYER LOCAL OSTEOPATHE ET BUREAU DE POSTE

➤ **Bureau de poste**

Le Conseil Municipal, unanime, procède à la révision annuelle du loyer commercial du bureau de poste en fonction de la variation de l'indice du coût à la construction publiée par l'INSEE ce qui porte le montant du loyer à 460.02 € / trimestre soit 1840.08 €/an.

➤ **Local ostéopathe**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision annuelle du loyer du local ostéopathe en fonction de la variation de l'indice du coût des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le prix du loyer du local ostéopathe à 402.47 €/mois soit 4 829.64 €/an.

X – APPROBATION DU PROJET « AMENAGEMENT ET CREATION D'UNE SALLE POUR LES JEUNES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de création d'une salle pour les jeunes à la salle polyvalente qui implique le dépôt préalable d'un dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou modifier un établissement recevant du public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme portant sur le projet d'aménagement et de création d'une salle des jeunes à la salle polyvalente.

XI – AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL présente l'avancement des travaux au terrain multisports.
- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de voirie seront effectués prochainement chemin de bigande et avenue de la gare.
- ✓ Monsieur Daniel SAUVIGNET fait le bilan 2019 des dépôts sauvages sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°05-03-2020-1	Aménagement et extension d'un bâtiment communal : relance de consultation pour le lot n°9 – Plâtrerie suite à liquidation judiciaire
N°05-03-2020-2	Acquisition d'une maison de santé pluriprofessionnelle au Bonnardaux – Demande de subvention au titre de la DETR 2020
N°05-03-2020-3	Extension de réseau eaux pluviales Chezenas
N°05-03-2020-4	Aménagement et extension d'un bâtiment communal : avenant n°2 au marché de travaux – lot n°5 Charpente couverture
N°05-03-2020-5	Demande de nomination d'un maître E sur le canton de Pélussin
N°05-03-2020-6	Demande de réouverture de la ligne ferroviaire en Rive Droite aux voyageurs
N°05-03-2020-7	Travaux d'assainissement : mission de contrôle des réseaux
N°05-03-2020-8	Approbation du projet « aménagement et création d'une salle des jeunes » et dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménagement ou modifier un établissement recevant du public
N°05-03-2020-9	Révision du loyer « local ostéopathe »
N°05-03-2020-10	Révision du loyer du bureau de la poste

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

